

PEZENES LES MINES

Séance du 04 décembre 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 23/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BOZON

Présents : 8

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL, Claude JEANJEAN

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Virginie MOORES par Claude JEANJEAN, Thierry LAMARQUE par Stéphane MICHIELS

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Sylvie MIRALLES

Secrétaire de séance: Chantal DURAND

Acte rendu
exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le ___ / ___ /
20___

Objet: Adoption du PV - DE_2023_54

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux nouvelles dispositions qui encadrent le déroulement du conseil municipal, il convient d'approuver le procès-verbal du précédent conseil.

Le procès-verbal est présenté en annexe 1.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve le présent procès-verbal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Alain BOZON



RF BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2023 034-213402001-20231204-DE_2023_54-DE

PEZENES LES MINES

Séance du 04 décembre 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 23/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BOZON

Présents : 8

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Stéphane MICHIELS, Renée MANIBAL, Claude JEANJEAN

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Virginie MOORES par Claude JEANJEAN, Thierry LAMARQUE par Stéphane MICHIELS

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Sylvie MIRALLES

Secrétaire de séance: Chantal DURAND

Acte rendu
exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le ___ / ___ /
20___

Objet: Adoption du Plan Communal de Sauvegarde - DE_2023_55

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans la mise à jour de son Plan Communal de Sauvegarde afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec le conseil municipal et les agents afin d'en garantir l'efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisations de la sécurité civile du 13 Août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est composé de plusieurs documents:

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en oeuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Le PCS est présenté en annexe 2.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du PCS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve le présent PCS.

RF BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2023 034-213402001-20231204-DE_2023_55-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Alain BOZON



LE CONSEIL MUNICIPAL

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget de la commune

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Alain BOZON



RF BEZIERS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2023 034-213402001-20231204-DE_2023_56-DE